

Périgueux, le 12 septembre 2011

L'Inspecteur de l'Education nationale,

A Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
Et Mesdames et Messieurs les enseignants
De la circonscription de Périgueux 2

Référence : note de service n° 3

CONFERENCES ET ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

Inspection de
l'Education
Nationale
Périgueux II

Affaire suivie par

Guy VERMEE

Tél. : 05 53 53 16 66

ce.i-en-périgueux2@ac-

bordeaux.fr

20, rue A. de
Musset
24 016 Périgueux
CEDEX

Sources références : circulaire 2010-2011 du 2 juin 2010 (BO du 15 juillet 2010) relative aux obligations de service des enseignants du 1^{er} degré.

Pour la seconde année consécutive, sont regroupées dans un seul et même document (annexe 1) les offres des 2 circonscriptions Périgueux 2 et Périgueux 3. Ce choix a été conforté par vos réactions et approuvé par M l'Inspecteur d'Académie. Sauf exceptions clairement signalées, toutes ces actions sont donc librement accessibles.

Cette année les inscriptions aux différentes actions de formation s'effectuent à partir de deux dispositifs différents selon qu'il s'agit d'initiatives départementales ou de circonscriptions.

Pour les initiatives départementales (PDF), l'application GAIA est opérationnelle (sur le site de l'Inspection académique). Pour les initiatives relevant des circonscriptions, c'est l'application GESTANIM qu'il convient d'utiliser. Les inscriptions, les convocations et le remboursement des frais kilométriques se font directement à partir de ces 2 applications.

Le tableau de programmation (annexe 1) indique dans la colonne de droite l'application qu'il faut mettre en œuvre pour l'inscription.

I. CONTENU

le tableau fait apparaître successivement :

- Les animations à public désigné
- Les conférences et animations « ordinaires »
- Les actions et animations « particulières » regroupées sous l'intitulé « formation, recherche, production

1) « Animations pédagogiques à public désigné »

Elles présentent généralement un caractère obligatoire car elles regroupent les temps dédiés aux directeurs d'école ainsi que les actions de liaison écoles/collège.

Naturellement, la plus grande souplesse sera observée, en particulier pour les enseignants et les équipes qui sont impliqués dans des formations spécifiques longues (PAC, PSC1, USEP...). Nous recueillerons au secrétariat de la circonscription toutes les demandes qui seront ainsi formulées.

2) « Conférences et animations pédagogiques »

C'est, de loin, l'offre la plus étendue. Elle propose notamment :

- La journée du CDDP (28 septembre 2011) fractionnable en 2 demi-journées le cas échéant
- La possibilité de s'inscrire directement auprès de nos partenaires institutionnels (CDDP, MAIF, AGEEM, OCCE...) en fonction de leurs offres respectives. Toutes ces actions sont comptabilisées de la même façon que les autres actions ; il convient de nous informer au préalable (et de signer l'éventuelle fiche d'émargement)
- Les offres faites par les collègues CPD, le service des infirmiers scolaires...

Comme l'an dernier, toute latitude est laissée aux collègues qui manifesteront le souhait de s'investir, comme participant ou comme formateur, dans ces actions. Le tableau de programmation fait déjà plusieurs propositions dans ce sens (en géographie, les « questions sensibles », le graphisme en maternelle, le conte...).

J'attire votre attention sur 4 rendez-vous qui me semblent tout particulièrement intéressants :

- Le 9 novembre 2011 : la conférence d'E. TROUILLOT sur les jeux mathématiques (initiative CDDP et groupe départemental maths) – cycle 2 et 3
- Le 23 novembre 2011 : la conférence de P. BRISSIAUD à l'initiative de l'AGEEM (construction du nombre en cycle 2)
- Le 2 mai 2012 : la conférence de P. STRAUB CPD en Arts visuels à Strasbourg et auteur chez Accès de matériels particulièrement performants tels que Arts Plats du jour, Histoires d'arts en Pratiques, Pas si bêtes, les arts plastiques... à l'initiative de Périgueux 2 et 3.
- Le 23 mai 2011 : la conférence de R. CHARNAY (les situations-problèmes aux cycles 2 et 3) à l'initiative de la circonscription de Périgueux 2 et du groupe départemental de mathématiques.

3) « Formation, Recherche, Production »

Ce troisième volet prend appui sur notre volonté de laisser aux enseignants la possibilité de travailler, en autonomie, en équipe (d'école, de cycle, de RPI... en fonction des affinités) sur des problématiques institutionnelles librement choisies. La demande en sera alors formulée auprès de l'IEN accompagnée d'un bref descriptif et, après coup, d'un compte-rendu plus détaillé et d'une fiche d'émargements des participants.

L'aide de l'équipe de circonscription peut être sollicitée. Concernant les offres prises en charge par l'Inspecteur (discussions à visée philosophique, poésie...) l'esprit reste celui d'une mutualisation et d'échanges de pratiques destinés à aboutir à des productions sur le site de la circonscription et à la constitution de groupes durables de réflexion et de propositions.

II. QUELQUES RAPPELS REGLEMENTAIRES

Le volume horaire par enseignant à consacrer aux animations pédagogiques est de 18 heures (6 séances de 3 heures habituellement), y compris les enseignants spécialisés, les enseignants nommés sur des missions de remplacement (BD, ZIL).

Les enseignants stagiaires sont également concernés par ces dispositions. Concernant les enseignants exerçant à temps partiel, il convient de reporter la quotité de temps travaillé.

- Travail à 50 % : 9 heures d'animation pédagogique (3 animations pédagogiques)
- Travail à 75 % et à 80 % : 15 heures environ (5 animations pédagogiques).

La fiche départementale de suivi de 108 heures reste en vigueur.

III. ANNEXES

- Tableau de l'offre
- Formulaire d'inscription par ordre de vœux (à l'usage de l'inspection).

L'Inspecteur de l'Education nationale,
Guy VERMEE